



Amende sncf majorée à 300 €

Par **sinadro**, le 11/06/2011 à 11:10

Bonjour,

Je me présente , Léo , élève en 2nd . Invité à Tahiti fin Décembre par ma soeur , je suis monté à Paris avec la carte famille nombreuse . Au moment de partir pour la métropole , j'oublie ma carte . Dans le train de Paris à mon foyer , le contrôleur me mets une amende de 60 € pour ne pas être en mesure de la présenter . Depuis , aucun avertissement , nous nous sommes dits que pour une chose aussi stupide , toute procédure allait être abandonnée . Mais le 21 Mai , je reçois une amende majorée de 300 € . Je vous serais infiniment reconnaissant si vous m'aidiez soit à :

-trouver des arguments afin de laisser tomber cette histoire absurde (oui nous possédons bien cette carte !)

-Ralentir la procédure pendant 2 ans afin que je paye lorsque je serais majeur .

Mes parents ne sont pas au courant et ils ont des problèmes économiques , je ne veux pas leur causer de torts .

Merci de votre aide

Cordialement , Léo

Par **mimi493**, le 11/06/2011 à 12:44

Vous avez été léger, vous avez eu une amende, il fallait la payer au plus vite.

Le fait de posséder la carte ne change rien, l'amende est sur le fait que vous ne l'avez pas présentée, pas que vous ne la possédiez pas.

Essayez un recours gracieux mais il y a peu de chance